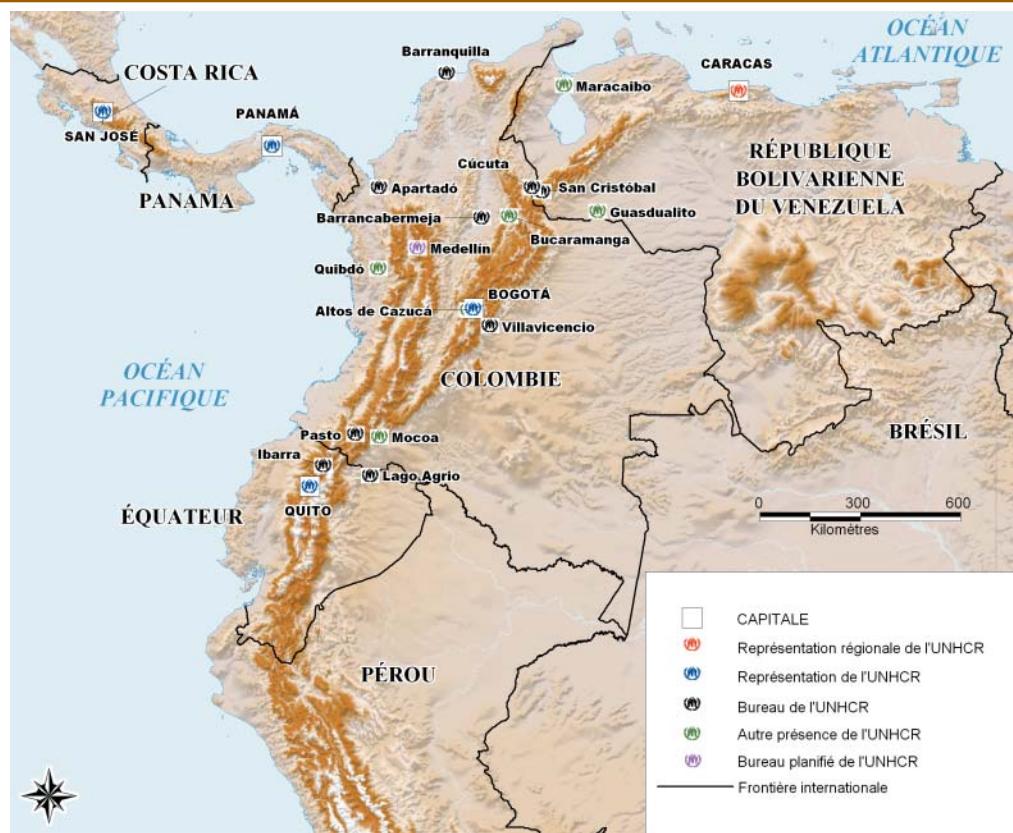


# Situation en Colombie

Colombie  
Costa Rica  
Équateur  
Panama  
Venezuela



## Environnement opérationnel

### Contexte

La Colombie demeure en proie à un conflit interne complexe opposant l'État, deux principales organisations révolutionnaires et divers groupes paramilitaires. Depuis 1990, ce conflit armé a fait plus de 40 000 morts, en majorité des civils. Des millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, tandis que des milliers d'autres fuyaient vers les États voisins. Avec plus de trois millions de déplacés internes, la Colombie abrite l'une des plus grandes populations de déplacés

au monde. En outre, plus d'un demi-million de Colombiens ont fui en Équateur, au Venezuela, au Panama et au Costa Rica pour échapper à la violence généralisée. La plupart d'entre eux n'ont pas officiellement demandé l'asile, soit par crainte d'être expulsés ou d'être victimes de discriminations, soit par non connaissance des procédures liées à l'asile. Ils ont néanmoins besoin d'une protection internationale et relèvent donc de la compétence de l'UNHCR.

En Colombie, la situation ne s'est guère améliorée suite à la réélection du Président Alvaro Uribe en mai 2006 et la poursuite de la démobilisation des groupes paramilitaires. Les violations des droits de l'homme

### Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2007		Décembre 2007	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Colombie	25 120	550	29 720	650
	Cuba	660	-	660	-
	Nicaragua	620	-	620	-
	Pays divers	2 860	1 720	3 120	1 940
Demandeurs d'asile	Colombie	10 560	7 860	14 560	10 460
	Pays divers	1 180	680	1 670	1 100
Déplacés internes	Colombie	3 000 000	265 000	3 000 000	350 000
Autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR	Colombiens en Équateur	250 000	-	250 000	-
	Colombiens au Venezuela	238 000	15 560	254 000	31 350
	Colombiens au Panama	10 470	4 570	10 690	4 790
<b>Total</b>		<b>3 539 470</b>	<b>295 940</b>	<b>3 565 040</b>	<b>400 290</b>



Une équipe d'enregistrement mobile, lors d'une campagne visant à délivrer en urgence des documents aux personnes nouvellement déplacées au sud-ouest de la Colombie.  
UNHCR / M.-H. Verney

sont monnaie courante, y compris les exécutions extrajudiciaires et les disparitions. Dans de nombreuses régions du pays, des groupes armés clandestins recrutent des enfants, souvent par la force. Plus d'un million d'enfants ne sont pas scolarisés.

En 2006, l'escalade de la violence a entraîné de nouveaux déplacements, en particulier au sein des communautés indigènes et des populations afro-colombiennes des départements de Chocó, Nariño, Norte de Santander et Guajira. Dans certains cas, ce n'est pas le conflit mais les opérations militaires destinées à éradiquer les plantations de coca qui ont contraint les populations à fuir. Il est probable que le nombre des déplacés continuera à croître en 2007, les indigènes et les Afro-Colombiens étant les plus menacés. De nombreuses communautés vulnérables demeurent prises au piège au cœur du conflit, sans aucune solution en vue.

Le gouvernement colombien assure l'essentiel de l'assistance humanitaire en faveur des déplacés. En 2005, il a approuvé un budget de 2 milliards de dollars E.-U. pour venir en aide à ces populations entre 2006 et 2010. Les programmes gouvernementaux mettent principalement l'accent sur les moyens de redressement, tels que le logement, la génération de revenus, l'éducation et la santé. La Colombie s'est dotée d'un cadre juridique et d'une structure institutionnelle très élaborés pour sous-tendre l'action humanitaire. Néanmoins, comme l'a répété le Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, il existe un fossé considérable entre la législation et son application. La Cour constitutionnelle colombienne a d'ailleurs reconnu cet état de fait, puisqu'elle a enjoint au Gouvernement de garantir un niveau minimum d'assistance aux déplacés, d'allouer des ressources supplémentaires à cet effet et de présenter des rapports complets sur les progrès réalisés, y compris en matière d'indemnisation des victimes du conflit.

À la fin de 2006, des élections se tiendront au Venezuela et en Équateur dans un environnement politique complexe. Dans les deux cas, l'UNHCR tâchera de nouer un dialogue constructif avec les nouveaux Gouvernements pour évoquer leurs obligations en matière d'asile, et plus précisément la mise en œuvre du Plan d'action de Mexico.

## Besoins

La majorité des Colombiens déplacés cherchent l'anonymat dans les grandes villes de la région. Faute d'être officiellement enregistrés et dotés des documents adéquats, il leur est difficile d'avoir accès à l'aide gouvernementale, à l'emploi, aux soins médicaux et à l'éducation. Les jeunes filles déplacées sont souvent plus exposées aux abus sexuels et sexistes, à l'exploitation et aux grossesses précoce que les autres adolescentes. Les victimes de violences sexuelles et sexistes doivent donc bénéficier d'une assistance médicale, psychologique et juridique.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile colombiens vivant dans la région ont généralement accès aux services de santé et à l'éducation au même titre que la population locale. Dans les régions les plus isolées, les services publics s'avèrent toutefois insuffisants, même pour les locaux. Le principal problème demeure cependant l'accès à la terre et à l'emploi. La situation est particulièrement grave pour les familles relevant de la compétence de l'UNHCR et ne disposant pas de documents officiels. Beaucoup d'entre elles sont victimes de discriminations et d'extorsions et vivent dans des conditions extrêmement précaires dans les grandes villes ou à proximité des frontières. Les réfugiés dotés de besoins spécifiques éprouvent des difficultés particulières à s'intégrer sur place et la réinstallation constitue souvent pour eux la seule solution durable.

En 2006, l'évaluation des politiques des pouvoirs publics réalisée par l'UNHCR en Colombie a révélé que les problèmes de sécurité et les difficultés à faire valoir leurs droits économiques et sociaux étaient les préoccupations premières des déplacés. Selon l'Agence présidentielle pour l'action sociale et la coopération internationale, les difficultés majeures que rencontrent les familles déplacées sont liées à l'accès à la terre, au logement et à l'emploi. Le revenu mensuel moyen d'un déplacé est largement inférieur à la moyenne nationale et la plupart travaillent dans le secteur informel. Les situations les plus précaires sont celles des femmes placées à la tête de familles monoparentales, des adolescents susceptibles de sombrer dans la criminalité ou d'être recrutés de force par des groupes armés, ainsi que des personnes âgées dépourvues de tout soutien.

**Total des besoins : 23 874 822 dollars E.-U.**

## Objectifs principaux

L'UNHCR vise à promouvoir une intervention concertée et intégrée face à la crise suscitée par les déplacements internes en Colombie et à protéger les demandeurs d'asile et les réfugiés colombiens présents dans les pays environnants.

Dans les pays d'asile, l'UNHCR entend :

- Offrir une protection internationale à tous les réfugiés et demandeurs d'asile dans la région.
- Chercher des solutions durables au sort des réfugiés, en particulier par l'intégration sur place et la réinstallation.
- Veiller au respect des droits fondamentaux des autres Colombiens ayant besoin d'une protection internationale.

En Colombie, l'UNHCR entend :

- Contribuer à prévenir les déplacements.
- Offrir une protection et une assistance humanitaire aux populations déplacées.
- Promouvoir des solutions durables pour les déplacés.

## Stratégie et activités

En 2007, un programme supplémentaire couvrira les activités de l'UNHCR en faveur des Colombiens déplacés à l'intérieur du pays, tandis que les opérations en faveur des réfugiés, des demandeurs d'asile et des autres personnes relevant de sa compétence s'inscriront dans le cadre du programme annuel.

Conformément au Plan d'action de Mexico (voir l'aperçu régional de l'Amérique latine), l'UNHCR favorise une approche globale des déplacements de population en Colombie et de la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés colombiens dans les pays environnants. Son objectif premier est d'encourager l'État et les organisations de la société civile à intervenir avec efficacité. En Colombie, cette stratégie régionale passe notamment par la surveillance des frontières, par des procédures d'alerte précoce et par la transmission d'informations aux pays d'asile. Dans les États voisins, l'UNHCR entend promouvoir l'autosuffisance et l'intégration socio-économique de près d'un demi-million de Colombiens requérant une protection internationale. L'Organisation s'efforce d'évaluer le nombre, les principales caractéristiques et les besoins des Colombiens qui ont besoin d'une protection internationale mais n'ont pas demandé d'asile.

## Réfugiés, demandeurs d'asile et autres Colombiens relevant de la compétence de l'UNHCR

Dans les pays d'asile, l'UNHCR consolidera le cadre de protection juridique des déplacés en renforçant les

## Cibles prioritaires pour 2007

### Pays d'asile

- Tous les demandeurs d'asile et les réfugiés de la région sont munis des pièces d'identité requises.
- Au Panama, le statut de résident permanent est accordé aux réfugiés de longue date (environ 230 personnes originaires d'El Salvador et du Nicaragua) et à au moins 400 Colombiens placés sous protection humanitaire temporaire.
- Toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes signalées à l'UNHCR bénéficient d'un soutien médical, psychologique et juridique.
- Tous les réfugiés et demandeurs d'asile de la région ont accès aux services publics en matière de santé et d'éducation.
- Au Costa Rica, en Équateur, au Panama et au Venezuela, quelque 2 000 réfugiés bénéficient d'au moins 470 nouveaux microcrédits.
- Au Costa Rica, en Équateur, au Panama et au Venezuela, environ 150 projets communautaires sont mis en œuvre dans les zones frontalières, au bénéfice de quelque 75 000 personnes (réfugiés, autres Colombiens relevant de la compétence de l'UNHCR et membres de la population locale).
- En Équateur et au Costa Rica, au moins 900 réfugiés vulnérables sont réinstallés dans des pays tiers.

### Colombie

- Les institutions de l'État suivent les injonctions de la Cour constitutionnelle au sujet des normes de traitement garanties aux déplacés.
- Le Service spécial d'aide aux populations vulnérables du Bureau d'état civil délivre des documents à 120 000 déplacés sans papiers.
- Dans sept provinces, 33 000 familles déplacées ou risquant de le devenir bénéficient de mesures de protection de la propriété foncière. Les femmes et les hommes sont recensés comme propriétaires terriens.
- Quelque 8 000 familles déplacées dans neuf grandes villes bénéficient directement d'une assistance juridique et psychologique gratuite dispensée par des bureaux d'aide juridique.
- Au Nariño, à Bucaramanga, au Putumayo et à Soacha, au moins 1 300 familles bénéficient de programmes de stabilisation économique.
- La présence et les capacités du Bureau du médiateur sont renforcées dans toutes les régions frontalières et dans les zones les plus affectées par le conflit.
- Neuf organisations indigènes et 68 conseils communautaires afro-colombiens participent activement à la formulation des politiques publiques relatives à la prévention et au traitement des déplacements.
- L'Équipe humanitaire dans le pays met en œuvre une stratégie et un plan d'action communs pour 2007.

commissions nationales d'éligibilité et en développant les réseaux de protection régionaux. L'Organisation évaluera le nombre et les besoins des Colombiens nécessitant une protection internationale mais qui n'ont pas demandé l'asile. L'UNHCR favorisera l'intégration

économique des réfugiés, en particulier dans les zones urbaines, par le développement du microcrédit et la recherche d'emplois disponibles.

En étroite coordination avec les Gouvernements, les institutions des Nations Unies, les ONG et les organisations internationales, l'UNHCR mettra en œuvre des projets communautaires (besoins élémentaires, programmes d'autosuffisance, etc.) en faveur des Colombiens déplacés et de la population locale. L'Organisation s'efforcera de faire intégrer ces projets dans les programmes de développement globaux des États. L'UNHCR cherchera également à renforcer la capacité des acteurs gouvernementaux et des partenaires d'exécution à lutter contre la violence sexuelle et sexiste. Enfin, il consolidera son programme de réinstallation dans la région.

## Populations déplacées

En Colombie, l'UNHCR favorisera une intervention globale et coordonnée face à la crise humanitaire, afin de protéger les droits des personnes déplacées ou qui risquent de le devenir. L'Organisation recherchera des solutions durables en tenant compte des besoins spécifiques des individus vulnérables. À la suite de pourparlers avec le Gouvernement, l'UNHCR renforcera sa présence sur le terrain et ouvrira en 2007 un nouveau bureau à Medellín. L'Équipe humanitaire dans le pays, composée d'institutions des Nations Unies et d'ONG internationales, élaborera une stratégie commune et mettra en œuvre un plan d'action humanitaire global pour 2007.

L'UNHCR continuera à contribuer à la création d'institutions chargées de la protection et de l'assistance auprès des déplacés, en particulier dans les régions isolées où les populations sont exposées à un risque de déplacement forcé (Magdalena Medio, Chocó et Nariño). L'Organisation renforcera également les associations en faveur des déplacés, ainsi que les organisations locales mettant l'accent sur la protection, les droits des citoyens et l'accès aux services sociaux. Conformément aux priorités du Haut Commissaire, l'UNHCR entreprendra des activités de sensibilisation et d'éducation auprès des jeunes dans des domaines tels que les droits de l'homme, la sexualité et la prévention du VIH/SIDA. Des programmes spécifiques seront mis en œuvre afin d'encourager les communautés indigènes et afro-colombiennes à s'impliquer dans les domaines les concernant.

## Contraintes

Dans certaines régions de Colombie, le conflit interne entrave l'accès des organisations humanitaires aux communautés affectées. Une augmentation de la présence de groupes armés a été signalée dans

certaines zones frontalières, faisant de la sécurité du personnel un sujet de préoccupation permanent.

De nombreux déplacés vivent dans des zones frontalières isolées où la présence de l'État est faible. Le manque de sécurité et de services publics freine les retours et provoque de nouveaux déplacements. La présence de mines constitue une autre contrainte majeure. Selon les chiffres gouvernementaux, le nombre des victimes de mines recensées en Colombie est désormais le plus élevé au monde.

Dans les pays environnants, la xénophobie est en progression et l'on observe un durcissement de l'attitude de la population vis-à-vis des réfugiés et des demandeurs d'asile colombiens.

## Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR	Colombie	Pays environnants
<b>Nombre de bureaux</b>	<b>12</b>	<b>9</b>
<b>Effectif total</b>	<b>102</b>	<b>94</b>
Fonctionnaires internationaux	17	18
Collaborateurs nationaux	59	48
VNU	20	22
JEA	3	6
Agents déployés	3	-

## Coordination

Dans les pays d'asile, l'UNHCR coordonne ses activités avec les institutions gouvernementales et les ONG concernées par les questions de réfugiés. En 2007, il renforcera ses partenariats avec les acteurs de la société civile tels que l'Église catholique, les organisations internationales et les ONG. L'UNHCR continuera également à participer aux Équipes des Nations Unies dans les pays concernés. En Équateur, il coordonnera le Groupe thématique interorganisations sur la frontière septentrionale, mis sur pied pour élaborer une stratégie commune de développement et d'aide humanitaire dans cette région.

En Colombie, l'UNHCR coopère étroitement, dans le domaine de la protection, avec le Gouvernement, un large éventail de partenaires nationaux, des organisations internationales et des ONG. Chacune des institutions des Nations Unies est sollicitée en fonction de son mandat et de ses compétences pour prendre part à l'action en faveur des déplacés. Bien que l'intervention globale des Nations Unies relève de la responsabilité du Coordonnateur de l'action humanitaire, c'est à l'UNHCR qu'incombe en premier lieu la protection des déplacés. Trois groupes thématiques (protection, assistance et services de base, alerte précoce) ont été mis sur

pied, conformément à la réforme humanitaire des Nations Unies et aux recommandations du Comité permanent interorganisations. En tant qu'organisme désigné « chef de file » du Groupe de protection, l'UNHCR coordonnera l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action globaux pour 2007.

Partenaires	
Pays d'asile	
<b>Organismes gouvernementaux</b> : Conseil de l'immigration, ministère du Travail (Costa Rica) ; ministère des Affaires étrangères (Équateur) ; Oficina Nacional para la Atención de Refugiados (ONPAR), Ministerio de Gobierno y Justicia (Panama) ; Comisión Nacional para Refugiados (Venezuela).	
<b>ONG</b> : Asociación de Consultores y Asesores Internacionales (ACAI) ; Asociación de Profesionales para el Desarrollo (APRODE) ; Comisión Pro-Refugiados ; Croix-Rouge équatorienne ; Fundación Ambiente y Sociedad ; Église catholique d'Ibarra ; Fundación Esquel ;	

Desarrollo, Acción y Vida ; Hebrew Immigrant Aid Society (HIAS) ; Cooperazione Internazionale (CÖOPI) ; Vicariato del Darién ; Pueblos del Bosque ; Croix-Rouge panaméenne ; Caritas Táchira ; Service jésuite des réfugiés ; Caritas Machiques ; Caritas Venezuela ; Justicia y Paz ; Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli (CISP).

Autres : VNU.

#### Colombie

**Organismes gouvernementaux** : Agencia Presidencial para la Acción Social y la Cooperación Internacional, Defensoría del Pueblo (Bureau du médiateur), Procuraduría General de la Nación (Bureau du Procureur général), Registraduría (État civil).

**ONG** : Centro de Investigación y Educación Popular, Consultoría de Derechos Humanos y el Desplazamiento, Fundación Compartir, Instituto Latinoamericano de Servicios Legales, Liga de Mujeres Desplazadas, Opción Legal, Organización Nacional Indígena de Colombia, Secretaría Nacional de Pastoral Social.

Autres : Universidad Nacional de Colombia, VNU, OIM.

Budget (dollars E.-U.)				
Activités et services	2006		2007	
	BA <sup>1</sup>	BA <sup>2</sup>	BS	Total
Protection, suivi et coordination	4 658 510	2 351 823	3 451 961	5 803 784
Abris et infrastructures	210 668	140 913	118 440	259 353
Activités génératrices de revenus	607 521	473 179	601 673	1 074 852
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 232 015	818 298	807 652	1 625 950
Assainissement	50	0	0	0
Assistance juridique	3 552 582	1 430 554	3 560 541	4 991 095
Besoins domestiques	605 182	725 007	0	725 007
Eau	960	0	0	0
Education	523 898	335 655	428 806	764 461
Santé	332 294	240 414	0	240 414
Services communautaires	1 775 192	813 312	1 532 889	2 346 201
Transport et logistique	45 723	31 101	0	31 101
Vivres	83 916	145 928	0	145 928
<b>Total des opérations</b>	<b>13 628 510</b>	<b>7 506 183</b>	<b>10 501 962</b>	<b>18 008 145</b>
Appui au programme	4 263 681	3 113 409	2 753 268	5 866 677
<b>Total</b>	<b>17 892 191</b>	<b>10 619 592</b>	<b>13 255 230</b>	<b>23 874 822</b>

<sup>1</sup> Inclut les activités en Colombie (8 443 625 dollars E.-U.), au Costa Rica (1 705 293 dollars E.-U.), en Equateur (3 944 085 dollars E.-U.), au Panama (857 493 dollars E.-U.), au Venezuela (1 841 696 dollars E.-U.) et les activités régionales (1 100 000 dollars E.-U.).

<sup>2</sup> Inclut les activités en Colombie (353 362 dollars E.-U.), au Costa Rica (1 926 507 dollars E.-U.), en Equateur (4 446 802 dollars E.-U.), au Panama (847 304 dollars E.-U.) et du bureau régional au Venezuela (3 045 617 dollars E.-U.). Pour 2007, les besoins pour les déplacés internes en Colombie sont présentés dans le Budget-programme supplémentaire.

